

Éclairage

L'importance d'un bon éclairage au travail



Un éclairage adéquat au travail facilite l'exécution des tâches. À l'inverse, un éclairage déficient rend l'exécution de ces mêmes tâches plus ardue et peut engendrer des conséquences néfastes pour les salarié-es telles que :

- une irritation des yeux;
- une fatigue visuelle et posturale;
- des maux de tête;
- des chutes, des trébuchements, des glissades, etc.¹

Prévenir les risques associés au manque d'éclairage

Il est possible de prévenir ces risques de plusieurs manières :

- entretenir les fenêtres et les sources de lumière;
- équiper les fenêtres de stores;
- éviter les trop gros contrastes;
- favoriser un contraste adéquat quand le travail s'effectue sur deux surfaces ayant des couleurs semblables;
- éliminer les surfaces étincelantes qui peuvent causer de l'éblouissement;
- favoriser autant que possible la lumière naturelle;
- modifier au besoin l'emplacement des sources de lumière;
- choisir des luminaires qui offrent une luminosité supérieure au minimum prescrit par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);
- avoir une bonne connaissance des types d'éclairages à privilégier selon les besoins.

1. CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL. « Éclairage ergonomique – Évaluation et solutions », dans *Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail*, 2003, http://www.cchst.ca/oshanswers/ergonomics/lighting_survey.html (page consultée le 30 août 2012).

L'éclairage est-il adéquat?

L'intensité de l'éclairage doit varier en fonction de la nature du travail exécuté ou de la nature des lieux de travail. Si les tâches à exécuter demandent de la précision, de l'attention, de la minutie ainsi que de la vitesse, l'éclairage nécessaire du poste de travail sera supérieur à celui d'un travail ne demandant pas une précision particulière ou de la concentration.



Mesurer le niveau d'éclairage

Le niveau d'éclairage se mesure à l'aide d'un luxmètre. Cependant, peu importe les résultats que vous obtiendrez, sachez que les niveaux d'éclairement doivent respecter minimalement ceux indiqués dans l'Annex VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). En effet, les valeurs indiquées en lux dans le RSST sont des valeurs minimales auxquelles l'employeur doit se conformer.

En cas d'éclairage inadéquat

En tant que responsable syndical en SST, votre rôle est de :

- recueillir les commentaires des salarié-es concernant l'éclairage à leur poste de travail;
- veiller à ce que l'employeur se conforme à la législation en vigueur;
- discuter de l'éclairage dans l'établissement afin de se doter d'une politique d'achat intégrant des critères de SST;
- consulter les travailleuses et les travailleurs afin de veiller à trouver l'éclairage le plus adéquat sans interférer dans l'exécution de leurs tâches;
- tester, pendant une certaine période de temps, les solutions proposées;
- suggérer l'achat de sources d'éclairage offrant un niveau supérieur aux besoins identifiés;
- consulter votre conseillère ou votre conseiller syndical de la CSN ainsi que les différentes associations sectorielles paritaires, qui pourront vous aider dans la recherche de solutions adaptées à votre contexte.